

Fiche descriptive de l'indicateur : Traçabilité de l'évaluation de la douleur en SSR (TRD)	
Définition	Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux, évalue la traçabilité dans le dossier du patient de l'évaluation de la douleur avec une échelle.
Justification	<p>La prise en charge de la douleur est une priorité de santé publique (Plan douleur 2006-2010)¹. La douleur doit être systématiquement évaluée et « toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur » (article L.1110-5 du CSP)².</p> <p>Il est reconnu et admis de tous qu'afin de mieux dépister, quantifier et suivre l'évolution de la douleur ressentie, il est nécessaire d'utiliser des méthodes fiables et reproductibles. Les évaluations de la douleur doivent donc être effectuées à l'aide d'échelles validées.</p> <p>Depuis 2009, le recueil de l'indicateur TRD est obligatoire pour les établissements de santé ayant une activité SSR dans le cadre de la procédure de certification V2010³.</p> <p>Cet indicateur a été développé dans le cadre du projet COMPAQH. Sa pertinence et ses qualités métrologiques ont été testées et validées par les développeurs⁴. Il est identique à celui généralisé dans le secteur MCO.</p>
Diffusion publique	Indicateur diffusé publiquement avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80 %, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées. Diffusion publique des résultats par établissement sur www.scopesante.fr
Type d'indicateur	Indicateur de processus. Ajustement sur le risque : non.
Numérateur	<p>Nombre de séjours pour lesquels il existe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au moins <u>un résultat</u> de mesure de la douleur avec une échelle dans le dossier du <u>patient non algique</u> ; <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au moins <u>deux résultats</u> de mesure de la douleur avec une échelle dans le dossier du <u>patient algique</u>.
Dénominateur	Nombre de séjours évalués.
Echantillon	L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 80 séjours.
Critères d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séjours uniques d'au moins 8 jours (un séjour est unique lorsqu'un seul séjour est retrouvé pour un patient sur le semestre analysé) ▪ Séjours dont la date de sortie est comprise entre les semaines calendaires S1 et 24 ▪ Séjours en hospitalisation complète
Critères d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séjours dont la date d'entrée est comprise entre les semaines calendaires S1 et 2 ▪ Séjours dont la date d'entrée est antérieure au 1^{er} juillet de l'année N-1 ▪ Prises en charge qui comportent au moins une interruption de plus de 48 heures et qui sont, de ce fait, découpées en séjours successifs ▪ Prises en charge avec passage d'hospitalisation complète en hospitalisation partielle ▪ Séjours avec un GMD erreur

1 Plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010, Ministère de la Santé

2 Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et repris dans la loi n°2005-370 du 22 Avril 2005.

3 Manuel de certification des établissements de santé, V2010, juin 2009.

4 <http://ifr69.vjf.inserm.fr/compaqh/>

Mode d'évaluation de l'indicateur TRD SSR	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. L'évaluation de la douleur est recherchée dans tous les éléments du dossier du patient relevant du séjour analysé. Chaque mesure de la douleur doit être réalisée avec une échelle. La première mesure (ou « mesure diagnostique ») réalisée avec une échelle diagnostique la présence ou l'absence de douleur chez le patient et la deuxième mesure (ou « mesure de suivi ») réalisée avec une échelle succède à la mesure diagnostique de la douleur chez le patient algique.	
Algorithmes de calcul		
Variable		Algorithme
Traçabilité de l'évaluation de la douleur		
Pourcentage de dossiers IND TRD $= \sum_{i=1}^{80} [\text{num IND TRD}] / \sum_{i=1}^{80} [\text{den IND TRD}]$	Dossier i : [num IND TRD]	Si [TRD 1] = "Oui avec Echelle" Et ([TRD 2] = "Oui avec Echelle" Ou [TRD2]= "NA") Alors [num IND TRD] = 1 Sinon [num IND TRD] = 0 FinSi
	Dossier i : [den IND TRD]	Si [TRD 1] <> NonRéponse Alors [den IND TRD] = 1 Sinon [den IND TRD] = 0 FinSi